

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du lundi 29 janvier 2024</i>	
2024 – 004	NOMBRE DE MEMBRES <ul style="list-style-type: none">- Afférents au Conseil Municipal : 23- En exercice : 23- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 23/01/2024
	Date d'affichage : 23/01/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le lundi 29 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BIARNES

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. SEIRACQ

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

Mme EDE a donné procuration à M. MARIMPOUY

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **Mme Nathalie HOURQUET***

OBJET :

**DESIGNATION DES ELUS MUNICIPAUX – SYNDICAT MIXTE AGENCE
LANDAISE POUR L'INFORMATIQUE « ALPI »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5721-1 et suivants précisant l'organisation et le fonctionnement d'un syndicat mixte ouvert,

CONFORMEMENT à l'article 8 des statuts du Syndicat mixte départemental ALPI qui demande la désignation des représentants titulaires et suppléants des adhérents,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission de Mme Christelle LALANNE, il convient de désigner un nouveau membre de l'assemblée délibérante pour la durée restante du mandat,



CONSIDERANT que les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Titulaire : **DARRACQ Nicolas**
- Suppléant : **LAGRASSE Marie-Laure**

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets

PROCEDE à l'élection

Sont élues à l'unanimité :

- Titulaire : **DARRACQ Nicolas** (22 votants – 22 suffrages)
- Suppléant : **LAGRASSE Marie-Laure** (22 votants – 22 suffrages)

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **30 janvier 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240129 – DE2024004
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).